

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



11032173

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **16-02-2011**

Pour le Greffier,
Greffier

N° d'entreprise : 0430.639.319

Dénomination

(en entier) : **MALONNE PREMIERE**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue de Manstée 9 à 5020 MALONNE

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat des administrateurs et nominations de nouveaux administrateurs

Extrait du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 1 juin 2010

- le mandat des administrateurs arrivent à échéance. A l'unanimité, l'Assemblée accepte le renouvellement des mandats pour une période de trois ans de tous les administrateurs à savoir :

- Eric ADNET, rue du Fond 11 à 5020 Malonne
- Guy BOUCHEZ, rue du Bransart 77 à 5020 Malonne
- Philippe FOLCQUE, rue du Petit Babin 26 à 5020 Malonne
- Claudine FOUARGE, les Marlères 35 à 5020 Malonne
- Jean-Marie GILLARD, rue des Criquays 3 à 5020 Malonne
- Roger LEGRAIN, rue de Manstée 9 à 5020 Malonne
- Anne VAN LOMMEL, rue de Manstée 15 à 5020 Malonne
- Myriam VAN DEN ABEELE, rue Léanne 104B à 5020 Malonne

- à l'unanimité l'Assemblée accepte la nomination des deux nouveaux administrateurs suivant également pour une période de trois ans :

- Michel VAUSE, rue du Piroy 37 à 5020 Malonne
- Daniel ROUSSELET, Fond de Malonne 110 à 5020 Malonne

Extrait du PV du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010

Le Conseil d'administrateur confirme les fonctions suivantes :

Président : Guy BOUCHEZ
Vice-président : Claudine FOUARGE
Secrétaire : Roger LEGRAIN
Trésorier : Philippe FOLCQUE
Comptable : Myriam VAN DEN ABEELE

Pour copie conforme,
Au nom et pour compte de l'ASBL
Myriam Van den Abeele
Agissant en qualité d'administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature